

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 12 JUIN 2012 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- STEVE GUIMONT, représentant de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, préfet.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

EST ABSENT : M. FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2012-06-01

IL EST ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 12 juin 2012 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 8 mai 2012
4. RENCONTRE
 - 4.1 Présentation – Politique familiale
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélangier
 - 5.1.1 État de situation
 - 5.1.2 Inauguration
 - 5.1.3 KONÉ
 - 5.1.4 Autres
 - 5.1.4.1 Travaux de maçonnerie
 - 5.1.4.2 Aménagement du stationnement et des aires de circulation

- 5.2 MMQ – Ristourne
- 5.3 Entente MDEIE – Financement 2012-2013-2014
- 5.4 Rencontre régionale de Villes et villages en santé
- 5.5 Sécurité incendie
- 5.6 Centre d'aide aux entreprises – Fin du Programme Stratégie Jeunesse
- 5.7 FQM
 - 5.7.1 Congrès des 27, 28 et 29 septembre 2012
 - 5.7.2 AGA – Date butoir le 15 août 2012
- 5.8 Gestion des matières résiduelles (GMR)
 - 5.8.1 Déclaration Recyc-Québec
 - 5.8.2 Récupérateurs d'eau
 - 5.8.3 Matériel électronique
 - 5.8.4 Compostage
- 5.9 Programme Réno-Village
- 5.10 Travaux d'entretien dans le cours d'eau Blais
 - 5.10.1 Cours d'eau Blais
 - 5.10.2 Autres travaux pour 2012
- 5.11 Projet des Arts de la Scène
- 5.12 Diversification
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Attentes CLD
 - 6.1.1 Attentes correspondant au protocole MDEIE/MRC
 - 6.1.2 Attentes correspondant à la structure adoptée par la MRC
 - 6.1.3 Attentes en matière de tourisme
 - 6.1.4 Attentes en matière de développement local
 - 6.1.5 Attentes en matière de développement des affaires
 - 6.2 Pacte rural
 - 6.3 RCI - Muret de Berthier-sur-Mer
 - 6.4 Conformité - Modification à la réglementation d'urbanisme
 - 6.5 Schéma d'aménagement
 - 6.5.1 CPTAQ
 - 6.5.2 Statistiques
 - 6.6 Fête de la Pêche
 - 6.7 Comité Rivière Noire Nord-Ouest et Lac Frontière
 - 6.8 Règlement de nuisances vs chenils
 - 6.9 Rencontre pour le développement de bleuetières sur les terres publiques
 - 6.10 Rencontre pour Stratégies Saint-Laurent
 - 6.11 Projets régionaux
 - 6.11.1 Parc linéaire Monk
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de mai 2012
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 4 juin 2012
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. Rapport des comités
- 11. VARIA OUVERT
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 8 MAI 2012

2012-06-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 8 mai 2012 soit adopté avec la correction suivante au point 4 : Que les mots « M. Yvan Godbout » soient remplacés par «M. Yves Godbout ».

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 PRÉSENTATION – POLITIQUE FAMILIALE

Rencontre et présentation remises à la session de septembre 2012.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 ÉTAT DE SITUATION

Aucune nouveauté au dossier suite à la rencontre du 4 mai dernier. À SUIVRE.

5.1.2 INAUGURATION

L'inauguration de l'Édifice Amable-Bélanger est planifiée pour le dimanche 26 août prochain.

Environ 100 personnes seront invitées pour l'activité protocolaire.

Une proposition de budget pour l'inauguration pour une somme de 5 000 \$ est présentée aux membres du conseil, incluant les activités d'animation proposées.

5.1.3 KONÉ

En ce qui concerne le dossier de KONÉ avec l'Ordre des ingénieurs, nous avons reçu un avis d'audition pour le 25 juin prochain et nous attendons également le suivi des procureurs de KONÉ mandatés pour notre dossier.

À SUIVRE.

5.1.4 AUTRES

5.1.4.1 Travaux de maçonnerie

Les travaux de maçonnerie devraient débuter dans la semaine du 18 juin prochain. L'ampleur de ceux-ci semble moindre qu'en 2011 et le coût total (maçonnerie et injection) devrait être entre 15 000 \$ et 18 000 \$ selon les expériences antérieures.

5.1.4.2 Aménagement du stationnement et des aires de circulation

Le pavage est complété de même que le lignage des cases de stationnement.

Au niveau de l'aménagement résiduel du stationnement restant à faire, il reste les travaux suivants pour lesquels des soumissions ont été déposées aux membres du conseil :

ENTREPRISE	TRAVAUX /ÉQUIPEMENTS	COÛT (avant taxes)
Centre Horticole Beau Site inc.	Rehaussement de l'accès aux personnes à mobilité réduite, installation de deux bancs de parc, nettoyage et ajout d'arbustes des haies/rocailles existantes	3 256 \$
Entreprises J.C. Roy	Achat de mobilier urbain : deux bancs de parc, une poubelle et un support à vélo.	3 710 \$

Les travaux résiduels seront réalisés sous peu avant l'inauguration.

5.2 MMQ - RISTOURNE

Les membres du Conseil de la MRC de Montmagny sont informés de la réception d'une ristourne de 487 \$ de la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2011-2012.

ADOPTÉ

5.3 ENTENTE MDEIE – FINANCEMENT 2012-2013-2014

- CONSIDÉRANT l'entente de gestion 2012-2014 à intervenir entre le Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et la Municipalité Régionale de Comté de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que ladite entente traduit une volonté claire d'axer les actions du CLD vers l'entrepreneuriat;
- CONSIDÉRANT que dès 2013 le ministre propose une contribution financière axée sur les résultats selon des critères préétablis (18 cibles visées dans 2 catégories : 9 cibles qualitatives et 9 cibles quantitatives, dont 6 doivent être atteintes minimalement par catégorie) et que dès 2013 une contribution additionnelle de 13 432 \$ sera également exigée de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que la contribution minimale de base de la MRC de Montmagny demeure inchangée au montant de 191 848 \$;

2012-06-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
 APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet à signer cette entente de gestion pour et au nom de la MRC de

Montmagny pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

ADOPTÉ

5.4 RENCONTRE RÉGIONALE DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

L'activité se déroulera à l'Oiselière le 15 juin prochain. Cette rencontre régionale a pour objet d'informer les participants sur les initiatives déjà réalisées et ayant un impact sur la qualité de vie des citoyens. On vise également à renseigner les participants sur la mise en place ou le maintien d'activités à cet effet.

5.5 SÉCURITÉ INCENDIE

Un forum a lieu les 12 et 13 juin par le Ministère de la Sécurité publique.

5.6 CENTRE D'AIDE AUX ENTREPRISES – FIN DU PROGRAMME STRATÉGIE JEUNESSE

- CONSIDÉRANT que le Programme Stratégie Jeunesse a pour but de freiner l'exode des jeunes vers les grands centres urbains et d'encourager l'acquisition, la mise sur pied, l'expansion ou la modernisation d'une entreprise par un ou des jeunes;
- CONSIDÉRANT que Développement économique Canada (DEC) finance depuis dix ans le Programme Stratégie Jeunesse auprès du Centre d'aide aux entreprises Montmagny-L'Islet (CAE) des MRC de L'Islet et de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que la perte d'une aide financière annuelle de 60 000 \$ provenant de Développement économique Canada (DEC) nuira au développement de la relève entrepreneuriale;
- CONSIDÉRANT que le Programme Stratégie Jeunesse administré par le CAE démontre un taux de réussite exceptionnellement élevé avec une aide accordée à 100 entreprises pour une valeur de près de deux millions générant près de 500 emplois;
- CONSIDÉRANT que le Programme Stratégie Jeunesse avait été mis de l'avant dans un contexte socio-économique difficile pour les MRC de L'Islet et de Montmagny et que les deux MRC figurent toujours parmi les plus dévitalisées dans la région de Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que le Programme Stratégie Jeunesse est toujours offert auprès des SADC des autres régions;
- CONSIDÉRANT que le CAE n'a pas obtenu de réponse convenable de la part de DEC justifiant son retrait de l'aide financière;

APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander à Monsieur Denis Lebel, Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et Ministre de l'Agence de Développement économique du Canada pour les régions du Québec d'intervenir auprès de Développement économique Canada (DEC) afin qu'il rétablisse l'aide financière de 60 000 \$ au Centre d'aide aux entreprises Montmagny-L'Islet (CAE).

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise au CAE ainsi qu'au député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, Monsieur François Lapointe.

ADOPTÉ

5.7 FQM

5.7.1 CONGRÈS DES 27, 28 ET 29 SEPTEMBRE 2012

L'inscription au Congrès de la FQM est actuellement en cours et un rappel est fait à ce sujet.

5.7.2 AGA – DATE BUTOIR LE 15 AOÛT 2012

Si la MRC de Montmagny souhaite soumettre un sujet à l'attention des membres de l'Assemblée générale annuelle de la FQM, la date limite de transmission est le 15 août 2012.

5.8 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)

5.8.1 DÉCLARATION RECYC-QUÉBEC

La directrice générale est à travailler le dossier afin de respecter l'échéancier du 30 juin 2012. Le mandat au vérificateur a également été donné pour la MRC.

5.8.2 RÉCUPÉRATEURS D'EAU

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu la confirmation d'une subvention pour 140 barils d'eau de pluie pour les treize municipalités et la Ville de Montmagny a également reçu la confirmation de 140 barils d'eau de pluie;
- CONSIDÉRANT que cette subvention provient du Fonds ÉCO IGA;
- CONSIDÉRANT les principales modalités du programme :
 - . Un protocole d'entente est à intervenir entre la MRC et l'organisme Projets St-Laurent également connu sous le nom « Jour de la Terre »;
 - . Le projet doit être réalisé d'ici le 15 septembre 2012 et le rapport final doit être transmis au plus tard le 30 septembre 2012;

- . Le milieu doit contribuer pour 30 \$ du baril et le coût de la participation citoyenne ne peut excéder ce coût;
- . La distribution des barils se fait localement suite à une inscription en ligne (la MRC doit faire le lien vers le site de PSL) et la liste des bénéficiaires remise suite au tirage au sort effectué par PSL;
- . Une publicité préétablie à respecter : lettre de remerciement à IGA, photos et activités promotionnelles, crédit à l'organisme « Jour de la Terre », etc.;

2012-06-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à signer le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Projets St-Laurent (connu sous l'appellation « Jour de la Terre ») dans le cadre du Fonds Éco IGA pour une subvention de 140 barils d'eau de pluie, avec une contribution municipale de 4 200 \$.

ADOPTÉ

5.8.3 MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

Les conteneurs métalliques extérieurs ont été distribués dans toutes les municipalités.

5.8.4 COMPOSTAGE

On planifie les sessions de formation à la population pour le mois d'août. À SUIVRE.

5.9 PROGRAMME RÉNOVILLAGE

Lettre du ministre confirmant le budget octroyé pour le programme Réno-Village pour une somme de 365 000 \$ pour l'année 2012-2013. Actuellement, 34 dossiers de demandes ont été déposés par des citoyens pour la prochaine année.

5.10 TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU BLAIS

5.10.1 COURS D'EAU BLAIS

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien dans le cours d'eau Blais à la hauteur des lots 86-P, 88-P, 89 et 91 (voir carte jointe) à la suite de la demande du propriétaire ;
- CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandé à Excavations Laurent & Frédéric Proulx et que le prix soumis est de 2 614 \$ plus les taxes ;

- CONSIDÉRANT que la MRC va refacturé à la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud les coûts correspondants aux travaux, soit un montant de 2 614 \$ plus les taxes ;

2012-06-06

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
 APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les travaux d'entretien dans le cours d'eau soient réalisés aux coûts de 2 614 \$ plus les taxes et que ceux-ci soient refacturés à la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

ADOPTÉ

5.10.2 AUTRES TRAVAUX POUR 2012

Demandes de travaux dans les cours d'eau pour 2012	Municipalité	Cours d'eau
Caractérisation	Lac-Frontière	Lac Frontière
Ponceau et stabilisation	St-Paul-de-Montminy	Rivière Gabriel
Entretien	Cap-St-Ignace	Cours d'eau Fortin
Entretien	Montmagny	Branche du Grand Fossé
Entretien	Montmagny	Rivière des Prairies
Entretien (dossier de 2011)	Montmagny	Cours d'eau Poirier
Entretien	St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	Cours d'eau Blais
Entretien Rivière du Moulin	St-Paul-de-Montminy	Rivière du Moulin
Entretien	St-François-de-la-Rivière-du-Sud	Cours d'eau Marceau
Entretien	Cap-St-Ignace	Cours d'eau Fortin

5.11 PROJET DES ARTS DE LA SCÈNE

- CONSIDÉRANT la demande déposée par Les Arts de la Scène de Montmagny relativement à un projet d'étude pour la réalisation d'un cinéma dans la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que le projet déposé fait état d'un budget établi à environ 12 000 \$;

2012-06-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny contribue au projet d'étude pour la réalisation d'un cinéma pour une somme maximale de 5 000 \$.

QUE le montant soit versé sur réception de l'étude par Les Arts de la Scène de Montmagny à la MRC.

QU'ADVENANT le cas où le coût total de l'étude est moindre que 12 000 \$ (avant les taxes), la participation de la MRC sera faite au prorata (soit 41 % du coût de l'étude).

ADOPTÉ

5.12 DIVERSIFICATION

- CONSIDÉRANT que le contrat de diversification et de développement signé en mars 2010 entre le MAMROT et la MRC de Montmagny engage cette dernière à adopter et déposer annuellement au ministre un rapport d'activités et une reddition de compte de l'année antérieure, à se prononcer sur l'actualisation de son plan de diversification et de développement antérieur, à adopter un plan d'action et un budget de diversification pour l'année en cours;
- CONSIDÉRANT qu'à sa rencontre du 25 mai dernier le Comité de diversification a pris connaissance des documents suivants et en recommande l'adoption à la MRC : rapport d'activités 2011 et reddition de compte 2011, plan de diversification et de développement actualisé par la reconduction du plan déposé antérieurement pour l'année 2012, plan d'action 2012 et budget 2012;

2012-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte les documents suivants recommandés par le Comité de diversification de la MRC de Montmagny :

- Rapport d'activités et reddition de compte au 31 décembre 2011;
- Actualisation du plan de diversification et de développement antérieurement adopté;
- Plan d'action et budget 2012.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 ATTENTES CLD

6.1.1 ATTENTES CORRESPONDANT AU PROTOCOLE MDEIE/MRC

- CONSIDÉRANT que conformément au protocole d'entente à signer entre le MDEIE et la MRC pour le financement du CLD, la MRC doit formuler des attentes au CLD;
- CONSIDÉRANT qu'une partie des attentes de la MRC est déjà inscrite au protocole tandis que d'autres attentes plus particulières au territoire ou au fonctionnement du CLD sont émises par la MRC;
- CONSIDÉRANT également que dans le protocole MDEIE/MRC, le MDEIE émet des conditions au financement qui sont inscrites à l'annexe 4 et que le respect de ces conditions fait donc partie des attentes de la MRC;

2012-06-09

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE formuler au CLD les attentes suivantes pour l'année 2012 en plus des cibles inscrites au protocole d'entente avec le MDEIE.

ATTENTES CORRESPONDANT À LA STRUCTURE ADOPTÉE PAR LA MRC

La MRC de Montmagny a proposé une structure de fonctionnement visant à développer une participation des élus, des citoyens et des intervenants au développement de la région, et ce, dans trois domaines d'intervention : Les Affaires, le Tourisme et la Ruralité. Une première attente de la MRC est le maintien de cette structure organisationnelle mise en place en 2011 qui a permis une implication accrue des intervenants au développement local et aussi une meilleure compréhension des rôles et actions du CLD.

En résumé :

- . Respect de la structure développée en 2011;
- . Réalisation du PALÉE.

ATTENTES EN MATIÈRE DE TOURISME

La MRC et le CLD ont entériné deux plans d'action pour le développement et la mise en valeur des potentiels touristiques du territoire. Afin de donner suite à ces plans, la MRC formule l'attente que ceux-ci soient respectés tant en matière d'interventions que de priorisation des actions.

Une autre attente de la MRC est que la représentante élue siégeant comme vice-présidente soit informée des actions du CLD afin qu'elle puisse assumer un leadership au sein des tables de travail et faire le lien avec le Conseil des maires de la MRC.

En résumé :

- . Réalisation des plans d'action ;
- . Gestion du tourisme sur la côte ;
- . Soutien au tourisme dans le secteur du Parc des Appalaches.

ATTENTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Deux aspects sont contenus dans ce domaine d'affaires : la ruralité et la diversification.

En matière de diversification, la MRC attend du CLD un soutien technique du comité de suivi ainsi qu'un support à la réalisation de projets correspondant aux différents axes de diversification (agriculture, foresterie, tourisme, industrie de transformation).

En matière de développement rural, les attentes de la MRC de Montmagny envers le CLD correspondent à l'encadrement des agents ruraux, au soutien du Comité de suivi du Pacte rural, à l'encadrement par les agents ruraux des comités locaux et par un soutien à la réalisation de projets.

Une autre attente de la MRC est que le représentant élu siégeant comme vice-président soit informé des actions du CLD afin qu'il puisse assumer un leadership au sein des tables de travail et faire le lien avec le Conseil des maires de la MRC.

En résumé :

- . Gestion et animation du Comité de diversification ;
- . Soutien technique auprès des entreprises du Parc des Appalaches ;
- . Gestion des ressources et des actions du Pacte rural ;
- . Animation des Comités locaux de développement rural.

ATTENTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

En ce qui concerne le développement des Affaires, en plus des attentes spécifiques formulées par l'entente MDEIE/MRC, la MRC formule l'attente que le CLD, via son président et le vice-président Affaires, favorise la participation des gens d'affaires au développement économique tant par des implications au développement global que par la réalisation de projets au sein de leur entreprise privée.

La MRC souhaite également voir le CLD être à l'affût des opportunités et des menaces concernant le développement économique du territoire de la MRC de Montmagny.

Finalement, la MRC souhaite que le CLD devienne le carrefour regroupant les gens d'affaires soucieux du développement de l'économie de la région.

En résumé :

- . Veille de l'activité économique sur le territoire ;
- . Définition des opportunités et menaces pour les entreprises ;
- . Aide au démarrage d'entreprises ;
- . Collaboration avec les acteurs économiques du territoire ;
- . **Rapport trimestriel des actions en matière de stratégie industrielle ;**
- . Animation de la Table des gens d'affaires ;
- . Reconnaissance du CLD comme Carrefour des affaires.

ADOPTÉ

6.2 PACTE RURAL

Lors de la rencontre, le Comité de suivi fera la proposition d'acceptation des projets étudiés et acceptés au préalable.

Projet 1 : Halte d'interprétation du naufrage du CGS Montmagny à la Pointe du Manoir McPherson-Lemoyne

2012-06-10

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Eve Proulx
APPUYÉ PAR : M. Émile Tanguay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise dans le cadre du Pacte rural, le versement d'une aide financière de 4 648 \$ à la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues afin de réaliser le projet d'une halte d'interprétation du naufrage du CGS Montmagny totalisant un investissement de 5 810 \$.

ADOPTÉ

Projet 2 : Terrain multisports quatre saisons à la patinoire de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

2012-06-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Réal Bolduc
APPUYÉ PAR : M. Louis Lachance

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise dans le cadre du Pacte rural, le versement d'une aide financière de 3 511 \$ à la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues afin de réaliser le projet d'un terrain multisports à la patinoire, un projet totalisant un investissement de 4 389 \$.

ADOPTÉ

Projet 3 : Enseignes d'accueil à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

2012-06-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Rosario Bossé
APPUYÉ PAR : M. Gaston Caron

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise dans le cadre du Pacte rural, le versement d'une aide financière supplémentaire à la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud afin de réaliser le projet d'affichage d'entrées de village portant le numéro 18035-2011-10. La modification au projet portera l'aide financière à 15 440 \$ pour un projet total de 19 300 \$.

ADOPTÉ

Projet 4 : Parc Saint-Nicolas

2012-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Léon Laverdière
APPUYÉ PAR : M. Laurence Hallé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise dans le cadre du Pacte rural, la modification au projet d'aménagement au Parc Saint-Nicolas portant le n° REG-2010-9 considérant qu'il est nécessaire de procéder à des aménagements différents que ceux initialement prévus, et ce, en raison des dommages créés par la tempête Irène et maintient la même aide financière pour un projet d'investissement total inchangé.

ADOPTÉ

6.3 RCI – MURET DE BERTHIER-SUR-MER

Le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a émis l'avis que le RCI proposant une dérogation au RCI sur les zones inondables et permettant la réfection d'un muret à Berthier-sur-Mer n'était pas conforme aux orientations gouvernementales.

Considérant que la raison évoquée (absence de construction à protéger) ne nous semble pas juste, une demande de rencontre MRC, MAMROT, ministère de l'Environnement et ministère de la Sécurité publique a été convoquée le 18 juin prochain à la MRC de Montmagny. La municipalité de Berthier-sur-Mer et l'ingénieur au dossier ont également été invités.

6.4 CONFORMITÉ – MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Ville de Montmagny

Projet de modification du règlement de zonage afin d'ajouter l'usage Récréation commerciale intérieure aux usages permis dans le bâtiment principal de la zone CaM-6.

2012-06-14

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny reconnaît la conformité de la modification de zonage au schéma d'aménagement;

D'AUTORISER la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification du règlement de zonage de la Ville de Montmagny concernant l'ajout de l'usage Récréation commerciale intérieure aux usages permis dans le bâtiment principal de la zone CaM-6.

ADOPTÉ

Saint-Just-de-Bretenières

Modification du règlement de zonage afin de redéfinir les usages permis et les limites des zones situées au sud du village, le tout décrit au règlement 105-2012 et visant à créer un parc industriel et à mieux gérer les inconvénients dans les zones limitrophes.

2012-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. STEVE GUIMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny reconnaît la conformité de la modification de zonage au schéma d'aménagement;

D'AUTORISER la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières concernant la redéfinition des usages permis et des limites des zones situées au sud du village, le tout décrit au règlement 105-2012 et visant à créer un parc industriel et à mieux gérer les inconvénients dans les zones limitrophes.

ADOPTÉ

Ville de Montmagny : Terminologie des termes Étage et Demi-étage

2012-06-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny reconnaît la conformité de la modification de zonage au schéma d'aménagement;

D'AUTORISER la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification de la réglementation de la Ville de Montmagny précisant la définition des termes « Étage » et « Demi-étage ».

ADOPTÉ

Ville de Montmagny : Modification à l'énumération des usages prévus aux articles 4.6.2.1 et 4.6.2.2

2012-06-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. STEVE GUIMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny reconnaît la conformité de la modification de zonage au schéma d'aménagement;

D'AUTORISER la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montmagny concernant l'énumération des usages prévus aux articles 4.6.2.1 et 4.6.2.2

ADOPTÉ

6.5 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

6.5.1 CPTAQ

La demande à la CPTAQ a été acheminée pour les agrandissements de périmètre d'urbanisation et présentement, le travail des analystes de la CPTAQ est de convoquer toutes les personnes concernées par la demande.

Mme Émond est présentement responsable du dossier qui a été soumis à l'étude des analystes et commissaires le 4 juin 2012.

6.5.2 STATISTIQUES

M. Bernard Guimond qui a travaillé à la rédaction de la demande déposée à la CPTAQ, travaille présentement à la mise à jour des statistiques du schéma d'aménagement.

Le but est de mettre à jour le document pour adoption dès la fin des négociations avec la CPTAQ.

6.6 FÊTE DE LA PÊCHE

Un compte-rendu de la Fête de la pêche qui a eu lieu le week-end des 9 et 10 juin derniers est présenté lors de la réunion. En plus des poissonsensemencés par la Ville de Montmagny, la MRC et le Parc des Appalaches ont ensemencés près de 5 000 ombles de fontaine dans huit sites dispersés sur le territoire de la MRC.

6.7 COMITÉ RIVIÈRE NOIRE NORD-OUEST ET LAC FRONTIÈRE

Le dimanche 3 juin dernier, une soixantaine de personnes ont participé à une rencontre d'information sur les méthodes de protection et d'aménagement des berges de la Rivière Noire Nord-Ouest et du Lac Frontière. Les deux municipalités participantes ont remis gratuitement un arbuste de rivage aux personnes présentes. La journée a été préparée par le Comité du bassin versant de la Rivière Noire Nord-Ouest et du Lac Frontière. Mme Chantal Mercier (agente responsable des cours d'eau à la MRC), Mme Valérie Gagné (inspectrice municipale), M. Michel Grégoire (OBV du Fleuve Saint-Jean) et Mme Mélanie Nadeau (agente rurale au CLD) ont tous fait des présentations qui ont suscité un intérêt des personnes présentes.

Des tests de qualité de l'eau ainsi qu'une caractérisation des berges du Lac Frontière seront effectués cet été et les informations recueillies seront présentées lors du prochain rendez-vous avec les citoyens.

6.8 RÈGLEMENT DE NUISANCES VS CHENILS

Les règlements de nuisances limitent le nombre de chiens par maison sauf pour les chenils. Afin de mieux gérer l'aménagement des chenils, M. Vincent Rioux fait présentement une recherche sur ceux-ci pour proposer aux municipalités et aux promoteurs des normes à suivre pour un chenil.

6.9 RENCONTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE BLEUETIÈRES SUR LES TERRES PUBLIQUES

Une table de travail visant à encadrer le développement des bleuétières sur les terres publiques en Chaudière-Appalaches a été mise en place par la Commission des Ressources naturelles

de la CRÉ. Une cartographie sommaire avait été réalisée par M. Luc Urbain du MAPAQ, mais en rencontre, il a été reconnu que cette carte ne constituait qu'un document préliminaire. Il a été décidé de faire faire une étude par un tiers parti qui fera une étude des réels potentiels dans les secteurs Daaquam (Saint-Just-de-Bretenières et Saint-Camille) et Talon (Saint-Fabien-de-Panet et Sainte-Lucie-de-Beauregard).

Les sites qui seront retenus seront à l'extérieur des aménagements récréatifs, des secteurs où il y a eu des investissements forestiers, des refuges biologiques et des zones sensibles. Seront privilégiés les secteurs où la coupe est récente ou prévue dans les prochaines années et qui n'ont pas fait l'objet d'investissement d'aménagement forestier (ex. : éclaircie pré-commerciale).

6.10 RENCONTRE POUR STRATÉGIE DE GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT

Une rencontre portant sur la mise en place d'une table de gestion intégrée du Saint-Laurent a eu lieu le 11 juin 2012 afin d'identifier l'organisme de gestion intégrée du Saint-Laurent qui œuvrera au sein de notre territoire. Actuellement, la concertation est faite par la ZIP du Sud de l'Estuaire et cet organisme a fait des projets intéressants dans le passé (guide d'aménagement des berges, accès au fleuve, etc.).

- CONSIDÉRANT la volonté de mise en place du gouvernement du Québec de créer des tables de concertation régionales pour la gestion intégrée du Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny participe déjà avec les autres MRC du secteur de l'estuaire moyen du Saint-Laurent à une table de concertation appelée ZIP du Sud de l'Estuaire;
- CONSIDÉRANT que la création de ces tables de concertation par zones prioritaires correspond au territoire de la ZIP Sud de l'Estuaire (Estuaire moyen et sud de l'estuaire maritime);
- CONSIDÉRANT que la ZIP Sud de l'estuaire a développée une expertise en matière de gestion d'organisation, de concertation, de planification et de gestion de projets;
- CONSIDÉRANT que la ZIP Sud de l'Estuaire, lors de sa dernière assemblée générale et de son dernier conseil d'administration, a exprimé son intérêt à élaborer une proposition aux MRC pour être mandataire de la Table de concertation de gestion intégrée de l'Estuaire moyen;
- CONSIDÉRANT que la ZIP Sud de l'Estuaire a mis en place un comité afin de développer une offre de service aux MRC pour la gestion, l'encadrement et le fonctionnement de la table de concertation de gestion intégrée du Sud de l'Estuaire moyen;
- CONSIDÉRANT que la ZIP Sud de l'Estuaire a exprimé le désir de concevoir le fonctionnement de la table de concertation avec le support des représentants des MRC;

2012-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande à la ZIP Sud de l'Estuaire de concevoir et de proposer aux MRC, un projet de table de concertation pour la gestion intégrée de l'Estuaire moyen du Saint-Laurent;

QUE la MRC de Montmagny fasse part à la ZIP du Sud de l'Estuaire de son intérêt à collaborer avec les autres représentants de MRC à développer le projet de table de concertation via le comité mis en place au sein de la ZIP.

ADOPTÉ

6.11 PROJETS RÉGIONAUX

6.11.1 PARC LINÉAIRE MONK

Une rencontre sur l'avenir de l'organisme de la Société du Parc linéaire Monk aura lieu le 14 juin 2012. Le directeur adjoint ainsi que M. Gilles Giroux et Mme Laurence Hallé participeront à la rencontre au nom de la MRC de Montmagny.

7. CORRESPONDANCE

S/O

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE MAI 2012

2012-06-19

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de mai 2012 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1200378	103.68	Caron, Gaston
C1200379	162.00	Fonds de l'information foncière
C1200380	236.70	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1200381	252.94	Fédération québécoise des municipalités
C1200382	362.25	Publications CCH/FM Itée
C1200383	60 000.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1200384	1 415.67	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
C1200385	38 801.00	Groupe Ultima inc.
C1200386	2 739.85	IDC informatique
C1200387	2 262.70	Richard, Éric
C1200388	250.00	Luc Dupuis, service d'entretien
C1200389	3 424.59	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
C1200390	1 383.88	Usinage TLC
C1200391	11 200.54	Les Concassés du Cap inc.
C1200392	18.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1200393	3 092.83	NBL Média enr.
I1200394	428.97	Neopost Canada Itée
C1200395	924.78	Bureautique Côte-Sud enr.
C1200396	155.22	Montmagny Air Service inc.
C1200397	1 962.62	Interconnexions LD
C1200398	17.25	MRC de Bellechasse
C1200399	14.94	Michel Proulx – La Clef de sol
C1200400	384.02	Génératrice Drummond

C1200401	229.96	Corporation Sun Média
C1200402	7.78	Pause-café Coli-Bris inc.
C1200403	26.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1200404	10 000.00	Programme RénoVillage
I1200405	421.04	Revenu Canada
I1200406	6 198.72	Revenu Canada
I1200407	15 694.22	Ministre du Revenu du Québec
I1200408	2 496.10	SSQ – Investissement et retraite
I1200409	1 178.28	Comm. adm. de régime de retraite
I1200410	797.62	Visa
I1200411	103.66	Télus Québec
C1200412	1 282.68	Bureautique Côte-Sud enr.
C1200413	2 176.00	Ministre des Finances du Québec
C1200414	1 292.67	Fleurs & Jardins Lemieux
C1200415	350.55	Restaurant 51
C1200416	270.19	Inspecc-Sol inc.
C1200417	82.48	MRC de Bellechasse
C1200418	13 301.68	Servitech inc.
C1200419	250.00	Conseil de la culture régions Qc et Ch.-App.
C1200420	2 139.25	École nationale des pompiers du Qc
C1200421	500.00	Unité régionale de loisir et de sport
C1200422	401.26	IDC Informatique
C1200423	28.73	Michel Proulx – La Clef de sol
C1200424	286.29	Les Produits Armand Roy
C1200425	1 266.90	Richard, Jean-François
C1200426	995.80	Richard, Éric
C1200427	85.11	Québec linge, service d'uniformes
C1200428	1 839.60	Groupe Adaptation inc.
C1200429	4 169.13	Laurentide Re/Sources inc.
C1200430	57.77	Pause-Café Coli-Bris inc.
C1200431	4 151,85	Réseau québécois des CFER
C1200432	500.00	Turbulences énergie active
C1200433	2 299.50	DPOC – Neopost Canada ltée
I1200434	192.23	Télus Québec
I1200435	377.17	Télus Mobilité
C1200436	3 524.12	Turbulences énergie créative
C1200437	209.02	Labrecque, Nancy
C1200438	69.12	Desrosiers, Jean-Guy
C1200439	850.79	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1200440	886.23	Bureautique Côte-Sud enr.
C1200441	244.21	Fédération québécoise des municipalités
C1200442	152.92	Bernier Imprimeurs inc.
C1200443	660.00	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1200444	791.01	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1200445	213.03	Municipalité Ste-Euphémie-Riv.-du-Sud (Annulé)
C1200446	894.44	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1200447	1 191.14	Impression Rive-Sud
C1200448	149.46	École nationale des pompiers du Québec
C1200449	212.70	IDC Informatique
C1200450	608.64	René Samson inc., ent. électricien
C1200451	34.72	Québec linge, service d'uniformes
C1200452	160.92	Hallé, Laurence
C1200453	65.52	Vigneault Montmagny inc.
C1200454	778.84	Multiprojets RS
C1200455	7.56	Dynaco – BMR
C1200456	73.33	Pause-café Coli-Bris
C1200457	12.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1200458	586.99	Réseau québécois des CFER
C1200459	2 290.63	Société de contrôle Johnson
C1200460	9 839.00	Programme RénoVillage
C1200461	9 177.00	Programme RénoVillage
C1200462	18 527.00	Programme PAD
C1200463	8 100.00	Programme PAD
C1200464	3 500.00	Programme LAAA
C1200465	9 839.00	Programme RénoVillage (Annulé)

C1200466	3 371.00	Programme RénoVillage
C1200467	12 300.00	Parc régional des Appalaches
C1200468	9 792.00	Programme RénoVillage
C1200469	213.03	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
I1200470	2 001.16	Hydro Québec
I1200471	5 871.90	Hydro Québec
I1200472	23 264.00	Revenu Québec – Service Clic Revenu
I1200473	1 072.82	Télus Québec
I1200474	35.58	Cogeco câble S.E.N.C.
TOTAL	312 066.59 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 312 066.59 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 4 JUIN 2012

Un état des revenus et dépenses au 4 juin 2012 a été déposé au conseil pour information.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. RAPPORT DES COMITÉS

11. VARIA OUVERT

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-06-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h17.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.